

"L'Europe solidaire" dans Communauté européenne (Avril 1970)

Légende: En avril 1970, Raymond Barre, vice-président de la Commission européenne en charge des Affaires économiques et financières, livre aux lecteurs du mensuel Communauté européenne ses espoirs dans la Communauté économique européenne (CEE) en matière d'unification monétaire.

Source: Communauté européenne. Bulletin mensuel d'information. dir. de publ. Fontaine, François ; Réd. Chef Chastenet, Antoine. Avril 1970. Paris: Service d'Information des Communautés Européennes.

Copyright: Libre reproduction, mention d'origine obligatoire.

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"l_europe_solidaire"_dans_communaute_europeenne_avril_1970-fr-7d87ad76-ab3d-43e9-9c26-10103e037d5c.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 15/09/2012

L'Europe solidaire

En assignant à la Communauté l'objectif ambitieux que constitue la réalisation de l'union économique et monétaire, les chefs d'Etat et de gouvernement ont certes donné à la construction européenne un nouvel élan, mais celui-ci doit être soutenu par une volonté politique tenace.

Les difficultés – il s'agit de toute autre chose que de supprimer des droits de douane – seront à la mesure du Grand Dessein. Celui-ci devra en outre s'accomplir dans un contexte fort différent de celui dans lequel sont nées et ont commencé à se développer les Communautés. Les pays européens étaient en 1950 affaiblis et ruinés : ils ont aujourd'hui retrouvé prospérité et influence. La construction de l'Europe a été amorcée dans un climat international de guerre froide; aujourd'hui, la détente et la coopération sont recherchées à la fois par l'Ouest et par l'Est.

Les pays membres de l'actuelle Communauté et ceux qui viendraient à se joindre à eux pourraient avoir la tentation de s'en tenir aux résultats acquis et d'éviter les obligations plus contraignantes et les disciplines plus strictes qu'implique le renforcement de la Communauté. Ils savent qu'un pays moderne, acceptant la loi de la concurrence internationale et s'y adaptant par une politique de spécialisation et d'innovation complétée par des accords techniques de coopération internationale, n'est pas condamné à la médiocrité; ils savent que, bien qu'exclues du premier rang, les nations d'Europe peuvent demeurer historiquement grandes.

Quand les chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté décident de s'engager sur la voie de l'union économique et monétaire, ils accomplissent donc un acte politique majeur; pour reprendre une formule d'André Marchal, on assiste, « à partir du fait économique européen, à l'éclosion d'une conscience politique européenne ».

A ceux qui pourraient accueillir avec scepticisme les orientations définies à La Haye, on peut faire observer qu'elles n'ont rien de surprenant, car elles expriment une certaine logique de la construction européenne. Tant il est vrai que celle-ci est avant tout une œuvre de raison.

En 1951, dans le printemps de la construction communautaire, Raymond Aron écrivait avec l'impitoyable lucidité qui le caractérise : « L'idée européenne est vide; elle n'a ni la transcendance des idéologies messianiques, ni l'immanence des patries charnelles. Elle est une création d'intellectuels, ce qui en révèle à la fois l'opportunité au regard de la raison et la faible résonance dans les cœurs ». Quelque vingt ans après, la Communauté économique européenne s'est inscrite dans la réalité internationale.

Les pays membres de cette Communauté se rendent de plus en plus compte des avantages économiques et politiques qu'ils tirent de l'existence de ce grand ensemble – avantages difficilement mesurables tant qu'ils n'ont pas été perdus.

La Communauté offre à ces pays un grand marché en expansion, apte à stimuler leurs activités industrielles, commerciales et financières. Elle est loin de constituer l'ensemble protectionniste qu'on se plaît à décrire. Si l'on compare le niveau de protection qu'assure le tarif extérieur commun à celui des tarifs d'autres grands pays concurrents, la comparaison n'est pas au désavantage de la Communauté. Le dynamisme de l'économie communautaire bénéficie largement aux pays tiers.

La Communauté offre à ses membres la possibilité de résoudre de façon solidaire les problèmes techniques, économiques et sociaux que soulèvent les mutations structurelles imposées par leur développement, dans l'industrie autant que dans l'agriculture. Ces problèmes ont peut-être une intensité différente selon les pays membres, mais leur solution harmonieuse, en fin de compte, bénéficiera à tous.

La Communauté donne aux pays qui la composent une chance de constituer, dans l'économie internationale, un pôle de croissance économique et de stabilité monétaire, et une chance de sauvegarder leur indépendance économique et monétaire, face à certains périls que la situation internationale ne permet pas d'exclure.

Enfin, au-delà de l'économique, la Communauté fournit une base à une organisation politique de l'Europe

qui permettrait à celle-ci de dégager sa personnalité et d'affirmer son originalité dans un monde difficile et incertain.

Plus que jamais, la Communauté économique européenne révèle l'opportunité de l'idée européenne au regard de la raison. Mais l'Europe solidaire trouve aussi de plus en plus une résonance dans les cœurs.